

### Mot de la caissière 29 mars 2023

Suite au bouclément 2022, il est apparu une écriture concernant le résultat du loto 2020 comptabilisée le 14.10.2021 et payée le 1.11.2021 qui ne figurait pas dans le grand livre.

Malheureusement pour une raison inexpiquée lors de la vérification des comptes 2021, ce manquement n'a pas été vu.

Le montant de CHF 1550.- (CHF -41.55 intérêts bouclément Raiffeisen) a donc été trouvé et corrigé.

Nous avons donc un capital au 01.01.2022 de **CHF 74'754,71 au lieu de CHF 73'246, 26** soit une augmentation de fortune de **CHF 6'688,12 au lieu de CHF 5'179, 67**.

Quelques mots sur 2022. Nous terminons l'année avec une augmentation de fortune de **CHF 856.29**.

Nous maintenons un équilibre au niveau de la fréquentation de nos membres dans les différents cours. Toutefois nous relevons une augmentation dans les cours de volley ainsi que les cours jeunesse mixtes 7-11 ans et 12-16 ans.

Nous comptons à ce jour 323 membres actifs ce qui nous génèrent un montant de CHF 39'520.- de cotisations annuelles.

Nous avons reçu des donations à hauteur de CHF 400.- qui proviennent de nos fidèles membres, de la commune de Gimel mais aussi grâce aux donations de nos membres pour un montant de CHF 629,04.

Cette année la société de gymnastique a été très active notamment au niveau des sorties mais a pu organiser une fête au village et deux magnifiques soirées annuelles ce qui a engendré un bénéfice commun de CHF 2'928,14.

Tous ces points représentent environ CHF 5'000.- de plus que l'année 2021.

### **Au niveau des dépenses :**

- Participation aux concours, jeux et Fête Cantonale pour les groupes parents-enfants, athlétisme et agrès pour un montant total de CHF 3'406.-
- Nous avons renouvelé le stock de nos shorts et maillots pour un montant de CHF 1'745.-
- Acheté du matériel de gym pour un montant de CHF 989.- et du vin pour les manifestations pour CHF 2360.-
- Augmentation du nombre de moniteurs et aides-moniteurs dans la plupart des groupes jeunesse d'environ CHF 5'000.-

### **Quelques mots sur les modifications apportées en 2022 :**

Au niveau des cotisations. Dans un souci de transparence pour nos membres, nous avions décidé de séparer la cotisation de base et la cotisation aux cours. Après un an d'expérience nous pouvons se féliciter de ce changement car les factures sont compréhensibles par les membres et nous gagnons de la clarté et visibilité dans les comptes. Pour rappel, la pratique d'autrefois ne nous permettait pas de se rendre compte si les cours proposés par la société était rentable ou non.

Nous avons mis en place les envois des cotisations et autres correspondances par voie électronique ce qui nous a rapporté un bénéfice d'env. CHF 600.- sur les frais de port et frais de bureau.

Néanmoins cette pratique nécessite de renforcer la communication auprès de nos membres afin que les paiements se fassent dans les temps.

Je vous remercie de votre écoute et passe la parole aux vérificateurs pour lecture du rapport de la commission de vérification des comptes.

Pauline Champendal  
FSG Gimel  
Caissière